

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUDECOSTE

ARRÊTE N°2023-44
du 05 octobre 2023

Arrêté concernant le déplacement du Chemin Rural de Las Estellères

Le Maire de la commune de Caudecoste,

Vu le Code Rural,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Caudecoste en date du 02 octobre 2023, demandant la désaffectation et le classement d'une emprise foncière du domaine public,

ARRETE

Article 1 : Un avis au public est ouvert à la mairie de Caudecoste concernant le déplacement du Chemin Rural de Las Estellères.

Article 2 : Le dossier est consultable à la Mairie de Caudecoste durant 30 jours à compter du 30 octobre 2023 jusqu'au 04 décembre 2023 inclus.

Le public prendra connaissance du dossier et formulera ses observations sur le registre ouvert à cet effet les jours d'ouverture de la mairie : Lundi de 15h à 18h, les mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h.

Article 3 : A l'expiration du délai fixé à l'article 2, le registre sera clôturé, préalablement coté et paraphé par M. le Maire

Article 4 : Avertissement collectif de la présence sera donné par voie d'affichage à la mairie de Caudecoste et voie de presse dans deux quotidiens locaux.

Le Maire,
François DAILLEDOUZE

